

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 635

présenté par
M. Rolland

ARTICLE 3

À l'alinéa 24, substituer à l'année :

« 2019 »

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Au vu des événements passés et pour certains toujours en cours, le prélèvement à la source nécessite d'être reporté dans le temps.

En effet, le climat social et politique incite à différer l'entrée en vigueur d'une telle mesure : quand bien même les contribuables ne paieront pas davantage d'impôt qu'ils ne devraient normalement le faire avec le système actuel, le mécanisme de prélèvement à la source donnera l'impression aux citoyens français d'avoir perdu du pouvoir d'achat.

Cet amendement vise donc à ce que cette mesure soit repoussée, car il s'agit d'une absolue nécessité au regard du contexte social et politique.